



**Club Port Privé
MARCO POLO**

Résidence Marco Polo "La corvette"
312 Bd des Écureuils-06210 MANDELIEU
portprivemarcopolo@yahoo.fr

COMPTE RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRES DU 26 JUILLET 2011

- 84 Présents ou représentés sur 217 représentants 727 actions sur 1100

L'Assemblée Générale ordinaire peut être tenue le quorum étant atteint.

Malgré un nombre d'actions suffisantes pour délibérer Mr Dubus fait remarquer que pour que l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse avoir lieu il faut 50% des adhérents présents, n'ayant pas les moyens de vérifier sur l'instant, et pour ne pas risquer de la voir annuler, celle-ci ne se tiendra pas et sera reportée.

Maitre Astruc avocat du club fait néanmoins une présentation global des statuts et des règlements intérieur modifiés par ses soins, ceci afin d'en expliquer les buts et la philosophie.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

-1 et 2 - Rapport moral fait par A Grouasil président et G Bringer trésorier, F. Collet intervenant sur une partie de l'année passée. Il est expliqué les raisons de la reprise en main du club, ceci devant l'incapacité de l'ancien président à présenter des comptes ceux-ci étant soit disant partis à la poubelle, et à effectuer les démarches administratives obligatoires. Il est également relaté les nombreuses actions qui ont du être menées par la nouvelle équipe pour remettre d'aplomb l'administratif et les finances du club (demande de numéro de Siret, déclaration du club en préfecture, assurances, médecine du travail, depuis mi 2008 pas de visites médicales du salarié et fiches de paie erronées, trop perçu pour les Assedic et à priori non reversées, Urssaf non déclarée ni à priori payée, malgré des talons de chèques remplis au nom de l'Urssaf et encaissés par l'ancien président, prise de contact avec l'Urssaf pour régularisations, pointage et rapprochement de tous les relevés bancaires avec les chèques émis et encaissés par le club en 2010, recherches bancaires pour trouver la destination réelle des chèques des sociétaires, débités de leurs comptes et non encaissés sur le compte bancaire club, retrait d'espèces non justifiées, manque d'un grand nombre de factures et talons ne correspondant pas avec les chèques émis. Envois de plus d'une centaine de lettres simples et avec AR pour relancer les mauvais payeurs, comparaison des listings SA et Club mises à jour des listings et coordonnées adhérents, engagement d'un expert-comptable pour remise à plat des fiches de paie et de l'Urssaf.....).

Entre le dû à l'Urssaf, les caisses de retraite et les remboursements au salarié nous devons environ 11552 € sans compter les pénalités à attendre de l'Urssaf.

Maitre Astruc donne des explications sur les actions judiciaires entreprises envers l'ancien président, et le comportement de celui-ci. Suit un débat et une séance de questions, réponses avec les sociétaires.

Compte tenu de l'impossibilité de justifier une grande partie des dépenses, le président demande à l'assemblée de ne pas voter le quitus.

L'assemblée suit le président et refuse à l'unanimité de voter le quitus des comptes 2010.

-3 - Présentation des comptes du 1/1/2011 au 30/6/2011 par A Grouasil et G Bringer, commentaires, et explications sont données aux sociétaires vote du quitus à l'unanimité moins une abstention.

-4 - Reprise de certaines taches par un syndic professionnel : Vote pour à l'unanimité moins un contre. Deux devis sont présentés, c'est MR IMMO qui est retenu. Il est bien précisé que seuls les membres du CA seront en relation avec celui-ci, et qu'aucune réponse ne sera donnée directement aux sociétaires par le syndic. Toutes les demandes devront être adressées au CA qui les gèrera et les transmettra si nécessaire.

-5- Election des membres du Conseil d'Administration :

Se présentent les membres sortants : Mrs BRINGER, COLLET, FRATINI, GROUASIL, qui sont élus à l'unanimité, ainsi que Mr RODRIGUEZ qui est élu à l'unanimité moins 3 voix

-6- Il est présenté les 3 devis de remise en conformité des installations électriques du port. Le principe de ces travaux est voté à l'unanimité moins 1 voix. Ensuite est mis au vote le choix de l'entreprise C'est l'entreprise DARDENNE qui est choisie à l'unanimité moins 2 voix, pour un montant de 25270 € (cette entreprise est déjà en charge de l'entretien de l'électricité de la Copro).

-6- Budget prévisionnel 2012.

Des explications sont données par Mrs Bringer et Grouasil, un débat s'engage. Il est retenu le principe de financer une partie des travaux de mise aux normes électriques par le fond de réserve soit 12500 €. Le budget prévisionnel 2012 est donc voté à l'unanimité moins une voix pour la somme de 97970 €.

De ce fait la cotisation pour l'année 2012 sera de 90€ par action.

-7- Questions diverses :

Il est demandé à Mr Dubus (PDT de la SA PPMP, et Président du conseil syndical de la Copropriété) de fournir des explications sur :

Le mode opératoire concernant les fermetures de la porte éclose, plusieurs sociétaires étant restés coincés dehors. Le maniement de la porte est exclusivement sous la responsabilité de la Copro, fermeture des portes lorsque la météo prévoit des précipitations importantes, les sociétaires doivent consulter la météo avant de sortir en mer afin de pouvoir rentrer au port.

Le fonctionnement, et les sommes dues à l'A S L SIAGNE et ARGENTIERE, Des explications sont données, la somme réclamée serait actuellement de plus de 6000 €. Mr Dubus, gère le problème avec l'ASL au titre de la SA, au mieux de nos intérêts.

Du fait de l'augmentation générale des longueurs des bateaux d'une largeur de 2.80 à 3.00 mètres, il est proposé de porter la longueur des places de 6 actions (3 mètres) de 8 mètres à 8.50 mètres. Cette modification est votée à l'unanimité.

La question d'une taxe exceptionnelle annuelle pour les bateaux dont la longueur réelle (mesurée) supérieure à 8.50 M est présentée au vote. Le principe est voté à l'unanimité. Cette taxe sera de :

- 150€ pour les bateaux de 8.51 à 9.00 M,
- 250€ pour les bateaux de 9.01 à 9.50 M,
- 350€ pour les bateaux supérieurs à 9.50 M.

Des problèmes de communication et d'informations (fermeture du port, infos sur les CR de conseil d'administration, des AG, des infos pratiques.....) font apparaître qu'il serait nécessaire d'avoir un site internet. La question est posée de savoir si un sociétaire pourrait nous « monter » un site. Aucune personne présente ne pouvant ou ne désirant le faire, il est décidé de voter un budget de 700 € pris sur le fond de réserves pour en faire créer un dès cette année, cette action est votée à l'unanimité.

LE PRESIDENT
ALAIN GROUASIL

LE VICE PRESIDENT
MARCEL FRATINI